

| | |
|--|--|
| Département de Loire Atlantique | République Française |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON | CONSEIL du 28 MARS 2024 Délibération n° 29_28-03-2024 |
| 2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY | Date de convocation : 22/03/2024 Lieu de la séance : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE Date de la séance : 28/03/2024 |
| Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO | Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 26 Procurations : 9 Absent : 1 Nombre de votants : 35 |
| Absents excusés ayant donné procuration à : M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO | Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : S. PASCO Rapporteur : A. LE BORGNE |
| Absent excusé : A. JOGUET | |

**ATTRIBUTION DES LOTS 1 à 15 SAUF LE LOT 5
MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT
SPORTIF PLURIDISCIPLINAIRE AU LIEU-DIT
« LA JUSTICE » A SAVENAY**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu le concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ lancé en date du 29 avril 2022, en vue de la construction du futur équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay,

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, actant le principe de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « la Justice » à Savenay, d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, approuvant le programme de l'opération de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « la Justice » à Savenay, et autorisant le service commun de la commande publique à reprendre la procédure de concours de maîtrise d'œuvre initiée par la ville de Savenay au stade « candidatures »,

Vu le procès-verbal du jury en date du 13 décembre 2022 statuant sur les candidatures reçues,

Vu la décision du Président n°61 du 16 décembre 2022 désignant les 4 équipes admises à concourir, conformément au règlement du concours fixant à quatre, le nombre de participants admis à concourir à l'issue de la première phase du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la remise des projets en date du 2 mars 2023 à midi,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 30 mars 2023, actualisant les autorisations de programme et crédits de paiement 2023, en section d'investissement, de l'opération de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « la justice » à Savenay, soit la somme de 7 000 000 euros, pour les années 2023-2025,

Vu la décision du Président n°27/2023 en date du 13 avril 2023 désignant le cabinet d'architecte DDL ARCHITECTES sise 16 Avenue de la Perrière-56100 LORIENT, lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ pour la réalisation d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « la justice » à Savenay, suite au jury d'examen des projets en date du 12 avril 2023,

Vu la décision du Bureau communautaire n° 10-2023 en date du 30 mai 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DDL ARCHITECTES à Lorient (56100), pour la réalisation d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « la justice » à Savenay, en application de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 réajustant l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'opération de construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « la justice » à Savenay et validant les modifications du programme en phase APD à 7 580 158 euros HT (hors révision et aléas),

Vu la consultation lancée le 17 janvier 2024 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, en vue de réaliser un équipement sportif au lieu-dit « la Justice » à Savenay,

Vu la délibération n°06_28-03-2024 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, actualisant les autorisations de programme et crédits de paiement 2024, en section d'investissement, et notamment les travaux de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « la justice » à Savenay, soit la somme de 7 991 201,08 euros, pour les années 2023-2025.

Attendu que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

RAPPEL

Le projet concerne la construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « la Justice » à Savenay.

Le bâtiment comprendra notamment, une salle multisports d'environ 1300 m², une salle de gymnastique d'environ 600 m² et un ensemble de vestiaires, sanitaires et locaux communs pour environ 400 m². Des aménagements extérieurs seront par ailleurs réalisés (voie piétonne, voirie, clôtures, ...), sur une surface estimée à 740 m².

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 16 mois, y compris la période préparation de chantier fixée à 60 jours, le repliement des installations, le nettoyage de chantier et les congés payés et intempéries (hors parfait achèvement).

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 13 mai 2024. L'équipement devra impérativement être livré pour la fin juillet 2025.

SITUATION

Le marché de travaux de construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » a fait l'objet d'une publicité au BOAMP le 17 janvier 2024.

69 offres électroniques ont été reçues, dont une hors délais. Après ouverture des plis par le service commande publique, seul le lot 5 bardage n'a pas été pourvu (infructueux).

Pour rappel, le montant estimé des travaux par la maîtrise d'ouvrage était de 4 600 000,00 euros H.T en phase concours (valeur d'avril 2022, hors prestations supplémentaires éventuelles PSE et panneaux photovoltaïques). Ce montant a été estimé à 4 799 000,00 euros H.T en phase APD (valeur avril 2022, hors PSE et panneaux photovoltaïques), incluant 120 000,00 euros H.T de travaux non prévus (restes archéologiques et éclairage public).

Lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023, 3 options ont été validées et intégrées en solution de base, au marché de travaux :

- Cuve de stockage eau pluviale et surpresseur : 45 000,00 euros H.T.,
- Sonorisation : 22 000,00 euros H.T.,
- Occultation verrière salle multisport : 25 000,00 euros H.T.,

portant le montant estimé des travaux à 4 891 000,00 € H.T (valeur avril 2022).

Après ajustement de la phase APD, le montant des travaux a été actualisé à valeur de février 2024, soit un montant de 5 249 510,30 euros H.T. hors PSE (panneaux photovoltaïques et rideaux d'occultation, estimés respectivement à 263 000,00 euros H.T. et 21 500,00 euros H.T.).

Suite à l'ouverture des offres et l'analyse par la maîtrise d'œuvre, le cabinet DDL architectes, des demandes complémentaires d'informations ont été adressées aux entreprises soumissionnaires. Après prise en compte des éléments de réponse des sociétés et du résultat des négociations, le rapport d'analyse des offres a été présenté le 20 mars dernier aux représentants de la Communauté de Communes et de la ville de Savenay.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide par 31 voix pour et 4 abstentions (P. Cormerais, J. Leray, J. Tatard et S. Hallien-Lanio) :

☛ D'ATTRIBUER les marchés de travaux aux entreprises ci-dessous désignées, conformément aux montants indiqués dans le tableau :

| Lot(s) | Désignation | Entreprise | Montant H.T. | Montant H.T. avec PSE* | Montant H.T. proposé |
|----------------------|---|-----------------------------------|---|---|---|
| 01 | TERRASSEMENT – VRD – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS | EIFPAGE ROUTE (49250) | 379 706,90 | 379 706,90 | 379 706,90 |
| 02 | GROS OEUVRE | GUIHENEUF ET FILS (44780) | 808 275,62 | 808 275,62 | 808 275,62 |
| 03 | CHARPENTE MÉTALLIQUE | DL ATLANTIQUE (17180) | 363 000,00 | 363 000,00 | 363 000,00 |
| 04 | ETANCHEITE | BELOUIN (49750) | 413 917,80 (plots photovoltaïques) | 397 706,20 (suppression des plots photovoltaïques) | 413 917,80 (plots photovoltaïques) |
| 05 | BARDAGE (lot infructueux) | Lot relancé en date du 28/02/2024 | | | |
| 06 | MENUISERIES EXTERIEURES | RENOUARD (22600) | 218 965,59 | 218 965,59 | 218 965,59 |
| 07 | SERRURERIE | RENOUARD | 80 000,00 | 80 000,00 | 80 000,00 |
| 08 | MENUISERIES INTÉRIEURES | CARDINAL GRADINS (35330) | 245 030,85 | 287 314,09 (PSE rideaux) | 287 314,09 (PSE rideaux) |
| 09 | DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS | SOPI (44460) | 141 915,20 | 141 915,20 | 141 915,20 |
| 10 | REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE | VINET (86060) | 160 000,00 | 160 000,00 | 160 000,00 |
| 11 | REVÊTEMENT DE SOL SPORTIF | SPORTINGSOLS (85250) | 65 802,45 | 65 802,45 | 65 802,45 |
| 12 | PEINTURE | VOLUME ET COULEUR (44800) | 27 236,32 | 27 236,32 | 27 236,32 |
| 13 | CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE | F2E (44344) | 728 000,00 | 728 000,00 | 728 000,00 |
| 14 | ÉLECTRICITÉ CFO CFA | AM3I PLUS (44320) | | 307 074,22 (PSE installations panneaux photovoltaïques) | 307 074,22 (PSE installations panneaux photovoltaïques) |
| 15 | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | MARTY SPORTS (49370) | 58 502,51 | 58 502,51 | 58 502,51 |
| Montant total H.T. : | | | | | 4 039 710,70 |

*Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Représentant un montant total forfaitaire des travaux H.T. de **4 039 710,70** euros (PSE lots 8 et 14 comprises).

☛ D'AUTORISER le président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux de construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

05 AVR 2024

05 AVR 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU